

# Vente du terrain et local PAUGAME

## Appel à candidatures

### Préambule

La commune de Mellac a en sa possession une maison située 6 rue du Bourg, Mellac.

La commune souhaite mettre ce bien immobilier en vente. Afin de garantir la transparence et l'équité du processus, il est décidé de lancer un appel d'offres public pour ces ventes.

### Article 1 : Objet

Le présent appel à candidatures concerne la maison d'habitation située sur la parcelle suivante :

<u>Parcelle</u>	<u>Adresse</u>	<u>Surface (m<sup>2</sup>)</u>	<u>Classement PLUI</u>	<u>Bâti</u>
AA 15	6 rue du Bourg	700m <sup>2</sup>	U	Oui



La parcelle fera l'objet d'un découpage afin de conserver le boulodrome dans le domaine communal (ligne en pointillé sur le plan ci-dessus).

## **Article 2 : Modalités d'attribution**

Le projet, pour être recevable, devra impérativement comporter un volet logement : soit par le maintien du logement existant ou la création de nouveaux logements en modifiant, rénovant le bâtiment existant.

Les offres présentées seront jugées et feront l'objet d'une attribution sur la base des critères suivants :

- Prix (60% de la note finale)
- Projet (40% de la note finale, évalué selon les sous-critères suivants :)
  - Intérêt général du projet (20%)
  - Développement durable (10%)
  - Retombées économiques locales (10%)

Les offres seront examinées et analysées par la Commission Patrimoine Bâti et Environnement de la commune, qui établira un classement et le proposera pour validation au Conseil Municipal.

## **Article 3 : Modalités de réponse**

Chaque candidat devra faire parvenir son offre auprès de la mairie de Mellac, soit par courrier, soit par mail.

L'offre comprendra les éléments suivants :

- Identification du candidat : pièce d'identité pour un particulier, extrait Kbis pour une société, ou tout autre document permettant d'établir l'identité du candidat.
- Prix proposé.
- Description du projet : le candidat produira un document expliquant le projet (nature, délai de réalisation, impact sur le territoire, etc.) afin de permettre à la commission de juger ce critère. Les candidats sont invités à détailler ce point autant que possible et à fournir les documents permettant d'apprécier la faisabilité et le sérieux de leur projet.

## **Article 4 : Délai**

Les candidats devront faire parvenir leurs offres avant le 1<sup>er</sup> avril 2024, à 12h00, en mairie de Mellac, par courrier, courrier électronique ou remise en mains propres à l'accueil de la mairie.

## **Article 5 : Négociation et conditions suspensives**

La commune de Mellac se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des candidats ayant présenté une offre.

La commune se réserve également le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidatures, notamment dans le cas où le nombre d'offres reçues serait insuffisant, ou encore si les projets présentés ne sont pas jugés satisfaisants ou si le prix proposé est jugé trop bas.